



Session du 15 décembre 2003

Rapporteur général : Marie de MONJOUR

AVIS SUR
« LE PROJET DE BUDGET PRIMITIF POUR 2004 DE LA REGION BOURGOGNE »

L'avis émis le 24 octobre dernier par le Conseil économique et social régional sur le document d'orientations budgétaires était porteur de nombreuses interrogations notamment sur les marges de manœuvre dont pourrait disposer la Région lors de l'établissement de son projet de budget pour 2004.

Le document qui nous est soumis aujourd'hui s'inscrit dans cette problématique mais sa construction et sa logique, explicitées par les services de la Région, se doivent d'être commentées.

Le projet de budget répond, selon les explications reçues en commissions du CESR, à une faible évolution des recettes et à la poursuite des objectifs du Conseil régional. Ces paramètres appellent de la part des commissions du CESR un certain nombre d'observations.

RECETTES

I. LA FISCALITE REGIONALE :

Sur la **fiscalité locale directe** : elle s'établit, pour 2004, à hauteur de **68,35 M €** ; cette estimation prend en compte la volonté affirmée par la Région de poursuivre, pour la septième année consécutive, un blocage des taux des taxes additionnelles. Ainsi, après deux années de baisse (1997 et 1998), et une stabilisation de 1999 à 2003, 2004 verra la poursuite de cette stratégie. La première conséquence de cette détermination est de permettre à la Bourgogne d'être "bien" située parmi les régions françaises pour les taux d'imposition avec comme corollaire une fiscalité nettement inférieure à la moyenne nationale. La Commission de Synthèse rappelle que l'implication d'une collectivité dans le dynamisme de son territoire est fondée sur sa capacité à être le moteur d'opérations structurantes.

Sur la **fiscalité indirecte** : le produit attendu s'établit à **38,50 M €**. L'évolution constatée par rapport à 2003 s'explique en partie par la relative atonie du marché automobile qui influe « mécaniquement » sur le produit de la carte grise.

Les compensations pour exonération (9,67 M €) n'appellent pas de commentaires particuliers.

II. LES DOTATIONS DE L'ETAT :

Les dotations augmentent de façon modeste pour situer l'enveloppe globale à hauteur de 224,93 M €. La Commission de Synthèse s'inquiète une nouvelle fois de la part toujours croissante de ce poste de recettes qui dépasse pour la première fois les 60% des recettes totales hors emprunt.

Les versements de l'Etat (fonds de compensation de la TVA) devraient générer un produit évalué à 6,75 M €.

III. LES AUTRES RECETTES :

Ce poste augmente sensiblement avec une inscription de 21,34 M €. Les participations attendues de l'Union européenne représenteront 1,59 % des recettes régionales.

IV. LES EMPRUNTS :

Le CESR observe que le montant plafond de l'emprunt d'équilibre inscrit au BP 2004 sera de 26,00 M €. La Région confirme sa volonté de poursuivre l'effort de réduction de la dette qui entre 1997 et 2003 a baissé de 31,78 %.

Pour ce qui concerne le réaménagement de la dette, une provision neutre financièrement est fixée à hauteur de 81,00 M €.

| |
|----------|
| DEPENSES |
|----------|

A. PROGRAMMES D'INTERVENTION

I. AFFAIRES CULTURELLES ET TOURISME (18,43 M €)

1.1 - 1.2 Culture (12,56 M €)

Le CESR prend acte de la volonté de la Région de faire mieux, pour l'avenir, en aidant beaucoup moins. Cependant, il souhaite que cette doctrine n'entraîne pas l'abandon d'interventions qui jusqu'alors étaient déterminantes pour certaines structures. Tout en reconnaissant la logique qui consiste à dire que les projets locaux doivent être financés à l'échelon local, le CESR rappelle fortement qu'il existe des projets locaux qui doivent continuer de bénéficier de l'apport financier du Conseil régional même si « l'évènementiel » ne peut être toute la politique culturelle.

En matière de création culturelle vivante, le CESR souligne que la création d'ARSYS n'a pas « asséché » la capacité financière de la région à soutenir d'autres projets.

Pour ce qui concerne le théâtre en Bourgogne, le CESR, à l'instar de ce qui existe pour d'autres domaines de la culture vivante, souhaite qu'une initiative soit prise en 2004 afin d'étudier les possibilités afin de mettre en place un outil à vocation spécifiquement régionale pour développer une action de fond sur l'ensemble du territoire.

Le CESR considère que la nouvelle installation de l'ARTDAM à Longvic est remarquable ; cet outil financé par la Région devra être utilisé de façon optimale au service du spectacle vivant.

L'action en faveur des salles de cinéma situées en milieu rural s'inscrit dans une volonté de renforcer des actions de cohésion territoriale en Bourgogne et ne peut être que soutenue. Le CESR souhaiterait avoir connaissance de l'impact de cette action sur la sauvegarde de ces salles.

1.3 Tourisme (5,87 M €)

La Commission n° 2 constate que la Région souhaite développer des segments de clientèle très différents : « les clientèles traditionnelles (plutôt âgées, aisées et cultivées) » et des filières peu en rapport avec ceux-ci : multi-randonnée, cyclotourisme, véloroutes. Existe-t-il une cohérence générale ?

Bien qu'elle déplore n'avoir pu bénéficier -une nouvelle fois- des explications des services sur cette politique au demeurant fondamentale pour la Bourgogne, la Commission souhaite fortement que sa future implication dans la préparation du Schéma régional de développement du tourisme, en 2004, lui permette, avant d'exprimer un avis circonstancié sur le projet au second semestre 2004, d'influer sur son contenu.

II. CADRE DE VIE, SPORTS, JEUNESSE ET ENVIRONNEMENT (23,73 M €)

2.1 Sports (3,71 M €)

La Commission n° 4 observe que la Région pourrait faire davantage par le sport en milieu rural, car c'est un secteur susceptible d'animer des territoires. Elle se félicite par ailleurs de l'augmentation de 10 % accordée au soutien aux ligues et estime très positif la signature de conventions triannuelles avec celles-ci qui vont leur permettre une meilleure lisibilité.

2.2 Santé (0,60 M €)

La Commission n° 4 souhaite que, à travers l'opération « Cœur de territoire » (qu'elle considère par ailleurs très bénéfique), la Région envisage la structuration d'un réseau de professionnels de santé et se positionne davantage sur le vieillissement de la population. Elle souhaite également qu'il y ait suffisamment de postes offerts et soutenus d'auxiliaires de vie.

2.3 Cœurs de villages, développement urbain des quartiers et cœurs de quartiers (16,68 M €)

Concernant le logement des jeunes, la Commission n° 4 regrette que la Région n'ait pas saisi le CESR. En 2004, une étude sera cependant conduite par le Conseil économique et social de Bourgogne.

Sur le plan social, la Commission note que, dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme, la région donne aux plates-formes un rôle de diagnostic. Elle souhaite par conséquent qu'elles aient les moyens de mener leur lutte contre l'illettrisme.

2.4 Environnement (2,74 M €)

2.41 Connaissance et éducation à l'environnement (0,64 M €)

La Commission n° 3 estime que ces actions d'animation devraient être confortées et développées. En 2002 - 2003, 12 centres référencés ont permis l'accueil de 2754 élèves pour des séjours environnement.

2.43 Ressources en eau et protection des milieux aquatiques (0,72 M €)

La Commission suggère que la Région tienne compte des propositions examinées ce jour dans le cadre de l'autosaisine sur l'eau potable en Bourgogne. D'autres collectivités seront également destinataires de ce travail.

2.44 Maîtrise et valorisation des déchets (0,44 M €)

La Commission n° 3 prend acte des déclarations d'intention exprimée dans ce programme mais suggère que cette action qui vient en appui d'autres collectivités soit plus lisible et que l'impulsion donnée par le Conseil régional apparaisse comme déterminant.

2.45 Emplois environnement (0,30 M €)

La Commission n° 3 suggère que la région axe une partie de cette action sur les emplois de bénévoles de haut niveau.

2.46 Energies locales et environnement (0,64 M €)

La Commission indique que son futur travail (2004) portera sur le thème des énergies renouvelables en Bourgogne. Elle souligne la part importante des crédits affectés à des opérations relevant du PREMED.

En conclusion de l'examen du budget consacré à l'environnement, la Commission n° 3 reconnaît qu'en 2004 il y aura une évolution positive des crédits mais que la ventilation est notablement différente de celle de 2003 (programmes pluriannuels et CPER notamment) ; ceci n'est pas neutre en termes d'intervention.

III. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (8,50 M €)

L'enveloppe inscrite pour 2004 est en augmentation sensible par rapport à celle votée pour 2003. La Commission n° 1 constate que la politique « cœurs de territoires » de la Région a favorisé la mise en place des pays en Bourgogne. Elle souhaite cependant qu'une aide soit apportée aux communautés de communes qui aimeraient entrer dans une procédure de pays.

Elle recommande à la Région de veiller à améliorer l'articulation entre les politiques d'agglomération et celles des pays dans le sens d'un aménagement durable respectant l'équilibre écologique et humain des territoires péri-urbains.

IV. AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT RURAL (8,20 M €)

La Commission n° 1 observe que le budget de l'agriculture est globalement reconduit par rapport à l'année précédente. Elle souligne comme positive la signature d'un contrat d'objectif partenarial agricole. Cependant il existe encore dans le budget régional des actions dont l'imputation financière relève de différents secteurs ; cet aspect transversal entraîne des retards qui devraient être évités dans l'avenir afin d'en améliorer l'impact.

Le CESR se félicite que ce budget intègre davantage les préoccupations environnementales au travers de mesures réglementaires de limitation des pollutions agricoles, (volet agro-environnemental et protection des milieux naturels).

Elle constate que les aides régionales agricoles représentent près de 1,60 % du budget régional. En outre, la Commission approuve la poursuite d'actions d'intérêt régional. Ces actions de promotion régionales contribuent au renforcement de l'image de qualité de la Bourgogne.

La Commission approuve le soutien financier en faveur de l'aval de la filière bois mais souhaiterait que, par delà l'évaluation des conséquences de la canicule 2003, soient annoncées des aides financières aux producteurs.

La protection des lieux habités contre les crues est un problème majeur qui relève d'une bonne politique d'aménagement du territoire. Une meilleure attention à la gestion des crues en zones inondables appellerait peut être un abondement de crédits. La commission reconnaît qu'en la matière la Région accompagne de façon volontaire les collectivités locales sur des actions qui doivent s'inscrire dans une réflexion globale à l'échelle des bassins versants.

V. RECHERCHE, TRANSFERTS DE TECHNOLOGIE, INNOVATION, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (18,40 M €)

5.1 Recherche, transferts de technologie, innovation

Le Budget de la **recherche** devrait légèrement baisser en 2004. L'examen ligne par ligne montre qu'il n'y a pas de volonté de bouleversement et que la volonté politique privilégiant l'investissement demeure. Par ailleurs, les propositions restent inchangées pour ce qui concerne :

- l'accueil de nouvelles équipes (5-12).
- les allocations de recherche (bourses pour les jeunes chercheurs). Un quart du budget de la recherche est consacré à leur financement (5-14).
- la promotion de la recherche et de la Culture scientifique et technique (soutien aux colloques, publications et manifestations) (5-15).
- l'incitation aux laboratoires publics (aide aux différents établissements) (5-18).

5.1.1 Soutien aux investissements de recherche et de transfert de technologies

La Commission n° 5 constate une très forte hausse concernant les programmes pluriannuels entre 2003 et 2004. Cela s'explique par le fait qu'il existe une convention avec le Centre Agronomique de Dijon. La Région, au travers du CPER, soutient la construction de nouveaux laboratoires à Dijon. Un crédit de 0,4 M € vient abonder cette ligne. 0,2 M € servent à soutenir le développement de l'ISAT- Magny-Cours (MAGNYTUDE) et notamment la recherche appliquée avec le monde du transport et de l'automobile.

5.1.7 Soutien à l'innovation : Baisse des crédits qui passent de 1,78 M € en 2003 à 1,07 M € en 2004. Ceci s'explique par le fait qu'en 2002 et 2003 a été décidé le Programme Européen d'Intérêt Général portant sur la technologie du son et de l'image à Châlon-sur-Saône. Cette opération se termine et les inscriptions financières apparaissaient au budget 2003.

En outre, la Région poursuit son partenariat avec l'ANVAR, tout en adaptant son soutien financier afin de prendre en compte la conjoncture industrielle actuelle en baisse.

5.2 Enseignement supérieur : Globalement, les financements prévus sont en légère baisse mais il n'y aura pas de répercussions sur les actions prévues.

5.2.1 Immobiliers pédagogiques : Les financements tiennent compte du réaménagement du CPER intervenu en juillet 2003 : augmentation de l'enveloppe prévues pour certains programmes immobiliers :

- construction d'un restaurant à l'ENSAM de Cluny,
- construction de la plate-forme technologique pour l'Institut de Caractérisation des Matériaux (IRCAMAT),
- réalisation du bâtiment pour l'Application Recherches et Caractérisations à l'Echelle Nanométrique (ARCEN),
- construction d'un bâtiment à la Combe Berthaux pour l'ENESAD,
- réalisation de locaux pour le Centre de Microbiologie des Sols et de l'Environnement pour l'INRA.

En outre, la Région est sollicitée par l'Etat et l'Université de Bourgogne pour l'attribution de fonds de concours en vue de la restructuration des locaux de Médecine Pharmacie et de Mathématiques ainsi que celle du restaurant universitaire de Montmuzard et la construction d'un bâtiment à proximité du pôle d'Economie et de Gestion pour la maison des Sciences de l'Homme.

5.22 Equipements pédagogiques et qualité de la vie étudiante : 0,48 M € sont inscrits au titre du CPER. Ce financement est à mettre en rapport avec l'aide au développement de l'Ecole Supérieure de Commerce Dijon - Bourgogne en vue de l'obtention par cette école de l'accréditation EQUIS conformément à l'aménagement du CPER de juillet 2003.

2,62 M € servent à financer les bourses de mobilité ainsi que les équipements classiques et le soutien aux nouveaux titres universitaires (exemple : master). En ce qui concerne les bourses de mobilité, l'Exécutif, en séance plénière de juin 2003, a souhaité ouvrir le dispositif aux étudiants non inscrits en Bourgogne, mais domiciliés dans la région. Avant, on soutenait fortement l'attractivité des établissements bourguignons, aujourd'hui, le mécanisme est double. Pour autant, il faut l'entendre comme un service aux jeunes. Il faudra donc voir si cela ne fait pas double emploi avec d'autres actions menées par la Région ou d'autres collectivités.

Par ailleurs, le Conseil régional soutient aussi les programmes européens SOCRATES et LEONARDO, ainsi que le programme FACE du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie.

5.23 Dommages, ouvrage et sinistres : Une dotation de 50 000 euros est prévue pour pallier d'éventuelles difficultés comme par exemple, le paiement des travaux effectués en attendant le remboursement des assurances.

Les nouveautés résident dans l'ouverture de bourses de mobilité et dans le soutien accordé aux Grandes Ecoles de Bourgogne. La Commission souligne qu'il s'agit d'un changement de politique.

VI. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE (30,07 M €)

6.11 Actions de promotion et investissements immatériels : la Commission n° 2 souhaite que l'enveloppe prévue notamment pour ce qui relève du Contrat de plan Etat - Région permette de tenir les engagements souscrits jusqu'en 2006.

6.12 Actions pour l'emploi : la Commission n° 2 prend acte de la baisse annoncée pour 2004 correspondant à la non individualisation de crédits en 2003. L'enveloppe inscrite doit permettre de faire face aux dossiers qui seront soumis à la Région dès janvier 2004.

la Commission n° 2 considère que ces actions illustrent l'adaptation progressive des dispositifs de la Région aux exigences économiques bourguignonnes ; ainsi, l'objectif (fixé fin 1999) d'aider à la création de 2000 emplois dans les PME est en passe de réussir. En effet, 200 dossier sont été examinés en 2001, 350 en 2002 et 600 en 2003.

Pour ce qui concerne plus spécifiquement le fonds de restructurations des entreprises de Défense, la Commission n° 2 rappelle qu'elle a rendu un avis sur ce thème dès l'annonce de la réforme du système de Défense. En 2004, un bilan détaillé de cette action permettrait aux conseillers d'évaluer l'impact de l'intervention de la Région afin d'apprécier sur quelle période ce dispositif devra être maintenu.

6.13 Concours remboursables : la Commission n° 2 souligne le bon fonctionnement du dispositif régional en faveur de l'artisanat (ARDAB) ; elle rappelle que les projets soutenus doivent être créateurs d'emploi et que la Région ne doit pas être sollicitée pour des projets d'une autre nature.

Elle se félicite de l'instauration de la mise en place d'un suivi personnalisé au travers du chéquier « coup de pouce ».

6.14 Fonds régional d'investissement : la Commission n° 2 tout en observant que le critère de l'emploi n'est pas déterminant dans ce dispositif (ce critère ne figure pas explicitement dans le règlement d'intervention) souhaiterait avoir connaissance des effets de ces fonds sur l'activité économique notamment des zones les plus sensibles de la Bourgogne.

6.15 PROMETHEE : pas d'observations particulière de la Commission n° 2 examinée par ailleurs au titre du bilan annuel du CPER.

En conclusion, la Commission n° 2 rappelle qu'elle attache une importance particulière à l'accompagnement des entreprises dès l'amont ; en effet la création d'emplois n'est que la conséquence de leur développement, signe concret de leur compétitivité.

Elle reconnaît que l'utilisation des atouts de certains territoires en usant d'une « discrimination positive » peut avoir des effets positifs sur leur dynamisme (emploi notamment).

Enfin, la Commission souhaite pouvoir bénéficier en 2004 -comme en 2003- du bilan de l'action régionale en matière économique.

VII. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS – NTIC (130,18 M €)

Le budget 2004 est en baisse par rapport à 2003. Les difficultés rencontrées par l'Etat pour assumer ses obligations relevant du CPER notamment sur les programmes routes et canaux en sont la principale raison. La Commission demande instamment que les projets contractualisés soient menés à leur terme dans les délais prévus.

7.1 Routes (4,10 M €)

7.11 RCEA :

La Commission regrette la lenteur de la réalisation de cette liaison. La mise en place d'un péage a été évoquée ; elle révèle l'incapacité de l'Etat à honorer totalement ses engagements dans ce dossier.

–

7.2 Autres voies de communication (14,91 M €)

7.21 Voies navigables : La Commission n°3 constate et regrette le peu de travaux effectués sur les canaux, action relevant du CPER ou là encore l'Etat à une responsabilité majeure.

7.22 Aviation civile : En matière d'aviation civile, la Commission n°3 constate la part infime qu'elle représente dans le budget régional. Elle souligne l'intérêt de liaisons avec des aéroports mieux équipés ; plutôt que de développer des liaisons régulières il paraît utile de maintenir une activité ciblée sur la clientèle affaires, les vols « low cost » et les charters. La Commission n° 3 souhaite le maintien de la présence de l'Armée de l'Air sur le site de Dijon-Longvic en complémentarité d'une activité aérienne civile.

7.24 Transports collectifs :

La Région finançait la liaison Dijon- Lille ; cette ligne rentable a été reprise par la SNCF ; la Commission demande qu'une seconde liaison soit instaurée. En conséquence, les problèmes de saturation invoqués par la SNCF doivent trouver une solution.

La Commission n° 3 souhaite avoir communication des taux de remplissage de la liaison TGV Sens - Lyon financée par la Région.

7.3 NTIC (4,10 M €)

Le CESR note deux actions importantes :

- CLONYS 2 : 2,95 M € pour 2004 (pour un total de 4,5 M € sur 3 ans). Ce sera la première année de déploiement. Un opérateur alternatif (9 Télécom) va créer les points d'accès au haut débit de 11 villes en Bourgogne : Sens, Auxerre, Semur-en-Auxois, Dijon, Beaune, Chalon-sur-Saône, Mâcon, Paray-le-Monial, Le Creusot, Nevers, Cosne. CLONYS 2 est réservé aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche, lycées, collèges et écoles volontaires auxquels s'ajoutent les hôpitaux pour la télémédecine. Les entreprises ne sont pas visées directement mais bénéficient indirectement des retombées de CLONYS 2 : dans les villes desservies par le nouvel opérateur amené par CLONYS 2, les entreprises bénéficient de la concurrence, ce qui a des effets sur les prix.
- la téléphonie mobile : 0,67 M€ en 2004, pour une contribution globale de 2 M € (soit 25%, l'Etat apportant 4 M € et les départements 2 M €). Les 4 départements seront maîtres d'ouvrage (pour construire les pylônes et la viabilisation afférente). La Région participera à hauteur de 25 % des coûts.

Pour les autres actions, il est prévu 291 140 € au titre du Contrat de plan et 200 000 € pour les actions régionales (haut débit, développement des usages, soutien aux projets innovants).

Le budget total de 2004, de 4,11 M €, est beaucoup plus important que celui de 2003 (533 400 €) car il doit faire face aux dépenses importantes des grands chantiers CLONYS 2 et téléphonie mobile.

Le projet de plate-forme (ou « portail ») de téléservices, expérimentation en Bourgogne de l'administration électronique développée par le gouvernement en lien avec l'ADAE (Agence pour le Développement de l'Administration Electronique) fait par ailleurs l'objet d'une programmation 2004 de 75 000 € sur le FIR (Fonds d'Intervention Régionale), l'Etat cofinçant à part égale.

Le CESR estime que le budget global affecté aux NTIC n'est pas révélateur d'une ambition suffisante pour la Bourgogne.

Cette observation pourrait être faite pour d'autres collectivités. Pour l'avenir il conviendrait que ce budget soit séparé de celui des transports et soit affiché au budget primitif comme les autres grandes politiques régionales.

En matière de téléphonie mobile, le CESR avait formulé des propositions qui allaient bien au delà du problème -en voie de règlement- de couverture du territoire bourguignon ; il souhaite que par delà la fin programmée de ces « angles morts de la République » au nom de l'équité républicaine, une impulsion nouvelle et forte soit décidée en 2004.

7.4 Trains express régionaux (99,60 M €)

L'augmentation de ce programme résulte de l'effet mécanique de la hausse des indices prévus dans la convention avec la SNCF. De plus l'enveloppe budgétaire 2004 tient compte de la hausse prévisible des péages dus à RFF en 2004.

Le bilan de fréquentation des trains fait apparaître une baisse de 10 %.

B. COMPETENCES TRANSFEREES

VIII. APPRENTISSAGE - FORMATION ET INSERTION PROFESSIONNELLES CONTINUES

8.1 Apprentissage (40,17 M €)

Le budget de l'apprentissage connaît une forte progression liée au financement de la prime pour les employeurs de formation des apprentis.

8.1.1 Conventions entre le Conseil régional et les CFA : Le budget de fonctionnement des CFA affiche une faible hausse pour un effectif d'apprentis légèrement en baisse.

8.1.4 Mesures de soutien : les crédits de ces mesures dont l'objectif est d'améliorer le dispositif apprentissage sont aussi réévaluées, passent de 290 000 euros en 2003 à 350 000 euros en 2004.

8.2 Formation et insertion professionnelles continues (31,98 M €)

Le CESR constate que ce budget est en légère hausse et approuve le rapprochement entre formation et insertion professionnelle. La Commission n° 5 prend acte du maintien global des subventions pour :

- 8.22 *Les aides individualisées à la formation*
- 8.23 *La rémunération des stagiaires et les aides à la mobilité*
- 8.25 *Le plan de formation des entreprises*
- 8.26 *La formation à la création et reprise d'entreprise*

8.3 Accompagnement vers l'emploi (3,99 M €)

Aides Spécifiques à l'Insertion : L'augmentation globale de ce budget est liée à celle de la ligne 8.31 *Lutte contre l'exclusion*.

8.32 *Aide à l'insertion* : la Commission constate une légère augmentation liée au financement des missions locales.

De manière générale, il y a un maintien des modalités actuelles en attendant les résultats du PRDF (Plan régional de Développement de la Formation Professionnelle) et des transferts dus à la décentralisation.

IX. FONDS REGIONAL D'EQUIPEMENT ET DE FONCTIONNEMENT DES LYCEES ET DES ETABLISSEMENTS ASSIMILES

La plus grande partie du budget est déjà affectée aux travaux déjà prévus ou engagés, il en résulte donc une très faible marge de manœuvre. Néanmoins, ce budget s'inscrit dans la continuité et dans la stabilité.

La rénovation des internats : Beaucoup de réalisations ont été conduites à leur terme depuis 15 ans, et si leur état déplorable avait conduit, à cette époque, à une certaine désaffectation, actuellement, on assiste à un renversement de tendance.

De façon générale, les établissements scolaires bourguignons ont besoin d'être rénovés et notamment en ce qui concerne l'alimentation en eau (bon nombre de tuyaux sont très vieux et nécessitent des réparations voire des changements). Ce dernier point est extrêmement coûteux du fait de la difficulté d'accès.

Les lycées demandent plus, mais la région est confrontée à un vrai problème, celui de la capacité d'action des entreprises bourguignonnes ; de ce fait, les marchés augmentent car il y a de moins en moins de réponse aux offres. Même si la tendance semble s'inverser, les entreprises rencontrent toujours des difficultés. Donc, d'un côté, le budget augmente, et de l'autre, peu ou pas d'entreprises répondent aux appels d'offres. Les délais de paiement peuvent rebuter les entreprises à soumissionner.

9.73 Acquisitions de matériels : la Commission constate que du retard a été pris dans l'équipement des lycées, en particulier des lycées technologiques. Actuellement beaucoup de machines sont obsolètes, et il vaut mieux les remplacer que tenter de les moderniser. La Région a donc choisi de doubler ce budget qui passe de 4 M € en 2003 à environ 9,5 M € pour 2004.

Il faut noter qu'aucune dotation n'a été diminuée, même pour les lycées agricoles, ce qui était envisageable en appliquant les barèmes.

En conclusion de l'examen du budget des compétences transférées liés aux formations, la commission souligne que le budget « Recherche » baisse, ce qui est récurrent depuis quelques années alors qu'il existe de plus en plus de difficultés pour attirer des chercheurs en Bourgogne ; situation qui est liée aux problèmes des bourses et au manque d'attractivité de la région. Il n'y a pas d'effort suffisant fait dans ce domaine. Le CESR reconnaît que l'opportunité d'accueillir des équipes entières développant de nouveaux sujets n'est pas très fréquente. Il importe cependant de continuer à soutenir l'accueil de nouveaux chercheurs, tout en vérifiant qu'ils s'inscrivent dans une dynamique de création d'équipes nouvelles.

Même constat de baisse de la part de la Commission pour ce qui concerne le budget de l'enseignement supérieur ; même si le financement de certains équipements universitaires ne relève pas des compétences obligatoires de la Région.

Pour le chapitre consacré à l'apprentissage, la Commission constate que le budget du salon « Forcing » est inscrit cette année au chapitre des lycées (politique n° 9). La Commission n° 5 estime qu'il serait souhaitable que cette manifestation garde son objectif de présentation des métiers, de l'emploi et de la formation, pour tous les citoyens, jeunes et adultes, scolaires, actifs et demandeurs d'emploi.

La Commission note que l'action en faveur du tutorat n'a été engagée qu'à hauteur de 10% alors que c'est un point très sensible en Bourgogne.

Concernant la politique des lycées, la Commission note que en dépit d'une baisse des effectifs, il y a un maintien de l'effort de la part du Conseil régional. La Commission n° 5se réjouit du fait que le Fonds Régional d'Équipement Pédagogique soit inscrit au budget primitif 2004. Elle souhaite qu'il soit développé et que l'aide en ligne soit pérennisée après la phase d'expérimentation.

0.5 Relations internationales

La coopération décentralisée a un budget global en baisse : 606.000 euros, contre 652.400 euros en 2003. Dans ce poste sont inclus le budget de fonctionnement de la Maison de Bourgogne à Mayence (stable, avec 152.400 euros), celui des actions Est-Ouest (en baisse, avec 25.000 euros), des subventions de coopérations (en baisse également, avec 200.000 euros) et de la subvention accordée à la CRICI pour le fonctionnement de la Maison de Bourgogne à Prague (stable, avec 228.600 euros).

L'action européenne a un budget global en hausse, avec 289.100 euros, contre 224.100 euros en 2003. Dans ce poste figurent les actions de promotion et de relations publiques (en baisse, avec 50.000 euros), la réalisation de la revue « Echos d'Europe » et de l'Info Point Europe, dont le Conseil régional sera le maître d'ouvrage (cette structure devrait voir le jour en 2004).

Globalement, même si le budget pour les actions européennes et internationales est en hausse : 895.100 euros, contre 876.500 euros en 2003, force est de constater que, hors prise en compte du budget alloué à l'IPE (90.000 euros), une baisse sensible qui s'explique par la volonté du Conseil régional de se recentrer sur les quelques pays partenaires, pour éviter les effets de saupoudrage.

Apprentissage des langues : Au cours de la préparation de l'avis d'autosaisine sur les relations européennes et internationales de la Bourgogne qui sera présenté en janvier 2004, la Commission 4 a noté d'importantes lacunes en ce domaine. Bien que cette question n'entre pas dans le champ de compétence de la Région, le Conseil régional intervenant sur l'équipement des lycées, pourrait mettre en place davantage de laboratoires de langues.

La Commission déplore les difficultés rencontrées par les associations bourguignonnes qui mènent des actions de coopération Nord-Sud dans leurs démarches pour obtenir des aides de la part de la Région. En conclusion, la Commission n° 4 regrette la baisse du budget affecté aux relations européennes et internationales et la vision trop restrictives des actions de coopération.



En conclusion, le CESR constate pour l'année 2004, année de transition et d'attente, une évolution positive des crédits de paiement et souligne les effets reconnus de politiques telles les opérations « cœurs de villages » qui sont autant de signes encourageants.

Le CESR constate le changement de nature du budget régional lié à la prise en charge de nouvelles compétences en matière ferroviaire : alors que l'investissement représentait 52% du budget il y a quelques années, il n'en représente plus que 40%. Le CESR s'interroge sur les conséquences prévisibles de la future décentralisation notamment en nombre de personnels transférés mais aussi en besoins de gestion administrative de ces agents qui en découleront.

Il attire l'attention de la Région sur la nécessité d'élaborer une projection affinée incluant toutes les incidences de ces futurs transferts. Les interrogations de l'Assemblée portent tant sur le calcul des charges à transférer qui doit intégrer les dernières évolutions que sur le nécessaire dynamisme des ressources accordées en contrepartie.

Devant les évolutions déjà réalisées et celles à venir, le CESR constate que la Région risque de devenir de plus en plus une collectivité de gestion dont le fonctionnement pèsera de plus en plus lourd. La Région doit veiller à conserver l'esprit d'une administration de mission et d'une collectivité tournée essentiellement vers l'investissement et le développement des territoires.

Mais, au regard des besoins importants exprimés tant dans les documents de prospective que dans les projets existants ou ceux que rend nécessaires la situation économique, sociale et démographique de la Bourgogne, une action plus volontariste et un rythme plus rapide devraient permettre d'agir en profondeur pour améliorer encore l'attractivité et le dynamisme de la Bourgogne et y préserver l'emploi.

Le CESR rappelle que le récent rapport de la Chambre régionale des comptes observe que « la Région possède une marge de manœuvre fiscale car la pression fiscale en Bourgogne est nettement inférieure à la moyenne des Régions (0,95 en Bourgogne contre 1,18 en métropole) ». C'est à l'assemblée régionale élue en mars 2004 qu'il appartiendra de décider comment cette marge doit être utilisée en fonction de ses besoins et de ses projets.

Il faudra tenir compte dans les choix qui seront faits alors de plusieurs facteurs susceptibles de modifier profondément le contexte des politiques régionales :

- la fin du Contrat de plan Etat - Région programmée pour 2006,
- les modifications de la politique européenne qui amèneront une diminution progressive de certains financements sur certains territoires,
- les transferts de compétence envisagés dans le cadre de la loi sur les responsabilités locales.

AVIS ADOPTE PAR 50 VOIX POUR ET 9 ABSTENTIONS

EXPLICATIONS DE VOTE

**Intervention de Philippe DORMAGEN
au nom de la FSU**

FONDS REGIONAL D'EQUIPEMENT ET DE FONCTIONNEMENT DES LYCEES ET DES ETABLISSEMENTS ASSIMILES, SUR LA RENOVATION DES INTERNATS, OU EST ECRIT :

« Les lycées demandent plus, mais la Région est confrontée à un vrai problème, celui de la capacité d'action des entreprises bourguignonnes ; de ce fait, les marchés augmentent car il y a de moins en moins de réponse aux offres.

Même si la tendance semble s'inverser, les entreprises rencontrent toujours des difficultés. Donc, d'un côté, le budget augmente, et de l'autre, peu ou pas d'entreprises répondent aux appels d'offres. Les délais de paiement peuvent rebuter les entreprises à soumissionner ».

On se trouve là confrontés à un vrai problème, les entreprises du bâtiment ne répondent pas aux appels d'offres : dans une société où la libre entreprise est considérée comme un modèle et où la libre concurrence est désignée comme la vertu suprême, on est obligé de s'apercevoir que ça ne marche pas très bien ; il y a du travail, mais ça n'intéresse pas les entreprises ; j'entends déjà certains dire que les entreprises du bâtiment ne trouvent pas de salariés ; mais cette réponse est un peu à courte vue ; à une époque pas très lointaine, les entreprises ont beaucoup licencié d'ouvriers qualifiés, et maintenant elles aimeraient trouver des salariés intermittents, c'est à dire très qualifiés, mais sans avoir besoin de leur faire des contrats à durée indéterminée ; je crois qu'il y aurait là un sujet intéressant à creuser pour le CESR.

**Intervention de Michel MAILLET
au nom du groupe CGT**

« Une nouvelle fois, il nous semble indispensable de relever les conditions dans lesquelles le CESR est amené à rendre son avis sur un sujet aussi important que le budget régional. S'il est vrai que l'exécutif du Conseil Régional reste dans les limites légales de transmission des documents, il n'en reste pas moins que laisser aussi peu d'espace à son assemblée consultative confirme le peu de cas qu'il fait de son avis. Cependant, il faut relever également que la méthode de travail de notre assemblée n'arrange pas les choses : alors que la réunion de la commission de synthèse était bien programmée le 8 décembre, les réunions des différentes commissions n'étaient pas définies et se sont donc tenues après. De ce fait, beaucoup de conseillers auront eu le projet d'avis au mieux samedi 13 décembre et au pire ce matin.

Les conséquences en sont que, d'une part, les différents groupes n'ont pas eu la possibilité de travailler collectivement et que, d'autre part, le projet d'avis sur lequel nous avons à nous prononcer n'est qu'une compilation d'explications des différentes lignes budgétaires émaillée de quelques remarques, la commission de synthèse (et pour cause !) n'ayant pas pu faire son travail d'analyse. Il est vrai – et le projet d'avis le relève – que l'avis rendu sur le document d'orientations budgétaires posait de façon claire les problématiques budgétaires régionales.

Ainsi, le projet de budget 2004 de la Région confirme ce que laissait supposer le débat d'orientations budgétaires : l'exécutif n'a pas d'autre ambition pour la Bourgogne qu'une gestion « en bon père de famille », alors que la Cour Régionale des Comptes relève qu'il existe des marges de manœuvre fiscales permettant la mise en œuvre d'une politique plus ambitieuse que le projet d'avis renvoie à la responsabilité de la future assemblée qui sera élue en 2004. Sans doute, mais l'avis que rendra le CESR peut constituer un signe fort pour une autre dynamique et une autre politique régionale. C'est ce qui nous semble manquer dans ce projet d'avis.

Même si l'impact des différentes décisions gouvernementales – notamment en matière de décentralisation – est encore à déterminer, il est des actions sur lesquelles le CESR devrait insister plus fortement. C'est le cas du développement économique, de la formation professionnelle, des transports qui sont des compétences transférées aux Régions. Mais c'est aussi le cas sur la santé, de l'accès aux services publics pour tous.

Par exemple en matière de développement économique, ne faudrait-il pas insister sur le manque de lisibilité de la politique régionale. Qu'est-ce qui, aujourd'hui, dans la politique de développement économique de l'exécutif régional, peut inciter un investisseur à s'installer en Bourgogne plutôt que dans une autre région ? Rien de notre point de vue.

A maintes reprises notre assemblée a formulé des propositions de développement à partir des atouts de la Bourgogne, notamment sur la filière bois, le secteur logistique, la seconde transformation dans le domaine de l'agroalimentaire. Malgré cela la Région cantonne ses interventions en accompagnant les décisions des dirigeants économiques et ne fait rien pour contrer les fermetures d'entreprises, les délocalisations, les suppressions d'emplois.

Dans le même esprit, il convient de relever qu'en Bourgogne - en Saône et Loire par exemple - un nombre important d'entreprises travaille dans le domaine de l'énergie et particulièrement du nucléaire. Dans quelque temps, la décision de renouvellement du parc nucléaire français sera sans doute prise avec la mise en œuvre de la filière EPR. N'est-il pas temps d'imaginer que la Bourgogne pourrait être dans le domaine du nucléaire ce que la région Midi-Pyrénées est à l'aéronautique ? Et, dans ce sens, n'est-il pas nécessaire de prévoir

l'organisation de la filière, les emplois qu'il sera nécessaire de créer ou de renouveler, avec les formations initiales et professionnelles que cela suppose ?

Voilà ce qui, du point de vue de la CGT, pourrait être porté par notre assemblée et qui pourrait envoyer des signes forts pas seulement en direction des conseillers régionaux qui seront élus en mars 2004, mais à tous les décideurs économiques et politiques régionaux.

Malgré le ton critique adopté par le projet d'avis qui se situe dans le prolongement de l'avis sur le document d'orientations budgétaires, c'est pour relever ce manque d'ambition que le groupe CGT s'abstiendra ».

**Intervention de Jean-Michel BROCHERIEUX
au titre des professions libérales**

« Je ne suis pas d'accord sur les conclusions du projet d'avis concernant la nécessité d'utiliser "la marge de manœuvre fiscale" qui serait générée par le taux de pression fiscale en Bourgogne.

Tout d'abord il n'existe pas de norme permettant de dire que la Bourgogne applique un taux de fiscalité anormalement bas.

Il appartient sûrement aux autres régions de revenir à un taux d'imposition plus raisonnable, et d'espérer un retour en France à un taux de fiscalité plus raisonnable permettant aux professionnels et entreprises d'investir dans le recrutement et la formation du personnel notamment.

Et surtout le dynamisme d'une Région s'apprécie non pas à l'importance de ses dépenses et sa fiscalité, mais avant tout à l'ambition et l'efficacité de ses projets et actions ».

**Intervention de Vincent GUICHARD
au titre des organismes culturels (patrimoine)**

« Je me permets de commenter le paragraphe sur la Culture :

La première phrase sera jugée comme sibylline ou ironique, ou les deux à la fois, mais sera sans doute incomprise. Ne pourrait-on pas attaquer de façon plus compréhensible de la façon suivante :

"Avec le budget qu'il consacre actuellement à ce programme d'intervention, le CR ne peut pas prétendre mener une politique structurante sur l'ensemble du territoire régional. Ceci ne l'empêche tout de même pas d'être à l'initiative de quelques actions remarquables, comme celle en faveur du patrimoine non protégé ou encore celle en faveur du spectacle vivant, avec la mise ne place récente de l'ARTDAM ».